

**CSE DU 20 NOV 2024  
DÉCLARATION LIMINAIRE UNSA FTV**

**EXPERTISE CIORTF/CSE SIÈGE :  
UNE EXPERTISE POUR MASQUER LES PROBLÈMES GRAVES DE  
MANAGEMENT**

Même si le cabinet Secafi a pris plusieurs épaisseurs de gants pour analyser la situation conflictuelle au CIORTF et au CSE Siège, le dossier brûle quand même les doigts.

S'il brûle encore, c'est surtout parce que ce ne sont pas les bons faits qui ont été questionnés. Oui, gérer un organisme comme le CIORTF, n'est pas tâche aisée. Y travailler non plus. Oui procéder à sa transformation est une affaire délicate mais y travailler pendant, aussi. Or, on a l'impression, au fil de cette synthèse d'enquête, que la secrétaire du CIORTF subirait seule le poids de tout cela. D'ailleurs l'enquête est anglée sur son « accident du travail ».

On oublie donc que 4 salariés y ont laissé leur emploi, licenciés dans des conditions iniques, avec des méthodes indignes de salariés dirigeants. Les instances représentatives des salariés du CIORTF ont tenté de s'y opposer et ont fait entendre leur voix à ce sujet. Mais aucune conciliation n'était visiblement possible.

Dans une drôle de reconstruction chronologique, cette expertise retrace les raisons qui auraient amené la Secrétaire du CIORTF en accident du travail mais on fait peu de cas de la vraie chronologie, à savoir les alertes des salariés pour harcèlement. Ces alertes qui ont déclenché de fait les procédures disciplinaires aboutissant aux 4 licenciements.

Il est certes bien dommage que la Secrétaire en question soit en arrêt de travail ce qui nous empêche d'échanger avec elle sur les liens qu'elle fait entre une tentative de suicide et l'ambiance entre les salariés. Cela signifie-t-il que certains salariés en ont poussé une d'entre eux à ce geste ? Ces accusations graves sont portées sans jamais produire aucun élément factuel mais ils fournissent un des motifs de licenciement. Avec des preuves cela relève du pénal, sans preuve cela relève de la calomnie, et du pénal.



Les procédures de licenciements sont tellement bancales qu'elles vont coûter des condamnations aux prud'hommes et beaucoup d'argent au CIORTF, c'est à dire aux salariés et aux entreprises.

Comme si cela ne suffisait pas, la Secrétaire a réussi à importer au CSE siège le conflit du CIORTF. Un différend avec une salariée et hop ! il faut aussitôt engager une procédure disciplinaire. Et jeter l'opprobre sur l'ensemble de l'équipe. Un mot nous a particulièrement choqué, c'est le terme de « népotisme ». Définition : « abus de pouvoir d'une personne en faveur de membres de sa famille ». Pour expliquer les fautes managériales, les dossiers disciplinaires bidons, les accusations gratuites (saufs pour celles et ceux qui en paient les conséquences) de nouveau hop ! Il s'agit d'une mafia familiale. C'est bien pratique. Ça le cabinet Secafi se garde bien de questionner le sens de cette accusation particulièrement lourde.

La réalité que l'UNSA France TV voit à travers ces affaires est celle-ci : La Secrétaire du CIORTF est dépassée par la gestion de l'organisme. Cela peut arriver à tout le monde. Pour masquer ses difficultés, elle coupe les têtes et tente de diffuser cette pratique autocratique vers les autres instances en propageant des accusations infondées.

Nous avons découvert cette situation tardivement, nous avons pris le temps de nous renseigner et de l'analyser. Nous n'avons pas d'intérêt syndical, amical ou familial, ni au CIORTF, ni au CSE Siège. Nous avons choisi de défendre les salariés qui sont injustement virés et ignoblement salis.

Paris, le 20 novembre 2024